

Réunion du Conseil Municipal en date du 3 MAI 2022. CV le 28 AVRIL 2022.

Le trois mai deux mil vingt-deux à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal de Rai, proclamés par le bureau électoral à la suite des opérations du 15 mars 2020, se sont réunis à la mairie de la Commune de Rai sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur Michel MAROT, conformément aux articles L 2121-7 et L 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ETAIENT PRESENTS : MM. MAROT DEMONCHEAUX MME RENOU M. ROUAULT DE COLIGNY MME PELLERAY M. DESFRESNES MME JOSSET MM. FAUQUET THOMPSON-COON MMES CORBIN POUSET MM. PETIT HAREL

ABSENTS EXCUSÉS :

Odile SÉGOUIN qui donne pouvoir à Sylvie RENOU

Secrétaire de séance : Elisabeth JOSSET

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE SÉANCE DU 05 AVRIL 2022

Le compte rendu de séance du Conseil Municipal ci-dessus mentionné, transmis à l'ensemble des membres est adopté à l'unanimité dans la forme et rédaction proposées et il est ainsi procédé à sa signature.

CRÉATION ET SUPPRESSION D'EMPLOI (dans le cadre d'un avancement de grade)

Pour tenir compte de l'évolution des postes de travail et des missions assurées, le Maire propose au Conseil Municipal la création d'un emploi d'Adjoint d'Animation principal de 2^{ème} classe, la suppression d'un emploi d'adjoint d'animation.

Après avoir entendu le Maire, ses explications complémentaires et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

DÉCIDE :

** la création à compter du 1^{er} juin 2022, d'un emploi permanent à temps complet d'Adjoint d'Animation de 2^{ème} classe.*

** la suppression, à compter de cette même date d'un emploi permanent à temps complet d'Adjoint d'Animation.*

PRÉCISE :

** que les crédits suffisants sont prévus au budget.*

TABLEAU DES EMPLOIS au 1^{er} juin 2022

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.

Considérant la mise à jour du tableau des emplois

Le Maire propose à l'assemblée,

D'adopter les modifications du tableau des emplois suivants :

EMPLOIS TITULAIRES	CATÉGORIES	EFFECTIFS	DURÉES HEBDOMADAIRES
FILIERE ADMINISTRATIVE			
ADJOINT ADMINISTRATIF	C	1	13 heures
ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 2 ^{ème} Classe	C	1	35 heures
		1	32 heures
FILIERE TECHNIQUE			
AGENT DE MAITRISE PRINCIPAL	C	1	35 heures
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 1 ^{re} Classe	C	1	35 heures
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 2 ^{ème} Classe	C	3	35 heures
	C	1	28 heures50
ADJOINT TECHNIQUE	C	1	35 heures
FILIERE CULTURELLE			
ADJOINT DU PATRIMOINE	C	1	22 heures

<i>ADJOINT DU PATRIMOINE PRINCIPAL 2ème C</i>	<i>C</i>	<i>1</i>	<i>35 heures</i>
<i>FILIERE ANIMATION</i>			
<i>ADJOINT D'ANIMATION</i>	<i>C</i>	<i>0</i>	<i>35 heures</i>
<i>ADJOINT D'ANIMATION PRINCIPAL 2^{ème} Classe</i>	<i>C</i>	<i>2</i>	<i>35 heures</i>
<i>EMPLOI NON-TITULAIRE</i>			
<i>FILIERE TECHNIQUE</i>			
<i>ADJOINT TECHNIQUE</i>	<i>C</i>	<i>1</i>	<i>3 heures 50</i>
<i>FILIERE ANIMATION</i>			
<i>ANIMATEUR</i>	<i>B</i>	<i>1</i>	<i>35 heures</i>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE : d'adopter le tableau des emplois ainsi proposé.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans ces emplois sont inscrits au budget primitif 2022 de la Commune, chapitre 64, article 64111.

ADOPTÉ : à l'unanimité des membres présents.

AVANCE DU BUDGET COMMUNE AU BUDGET « LOTISSEMENT LES MAISONS PROVOST 2 »-

Monsieur le Maire propose de faire une avance du budget de la Commune au budget annexe du « Lotissement les Maisons Provost 2 » d'un montant de 64 000 €, que cette avance sera remboursable au fur et à mesure des ventes de parcelles.

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

Arrivée de Madame POUSSET Éva à 19 heures 30.

Décision n°1 pour la période du 05 avril au 3 mai 2022 :

Délivrance de nouvelles concessions dans le cimetière

05/04/2022 : Concession n°15, Carré D, Allée 96, emplacement 1048 - Columbarium concession de 15 ans.

Décision n°2 du 29/04/2022 :

Modification de la régie de recettes de la mairie.

Encaissement des produits suivants :

<i>1 - Concession dans le cimetière</i>	<i>Imputation : 70311</i>
<i>2 - Libéralités reçues</i>	<i>Imputation : 756</i>
<i>3 - Location de salles</i>	<i>Imputation : 752</i>
<i>4 - Consommations et matériel lors des locations de salles</i>	<i>Imputation : 75888</i>
<i>5 - Adhésion à l'Espace Jeunes</i>	<i>Imputation : 7063</i>
<i>6 - Participation des familles aux activités - Espace jeunes</i>	<i>Imputation : 7067</i>

Prochaine réunion de CM le mardi 7 juin 2022.

La réunion est close à 20 heures 48.